Image not found or type unknown

Compagne aussi propriétaire?

Par **kittinellen**, le **18/04/2013** à **22:18**

Bonjour,

Avec ma compagne, nous avons trouvé une maison.
Ma compagne va être propriétaire à 100% de ce bien et nous allons y vivre ensemble dans quelques mois.(nous ne sommes pas mariés, ni pacsés)
La semaine prochaine, si j'ai bien compris nous avons rdv avec le notaire des propriétaires actuels pour signer le compromis de vente.
Normalement seul son nom (ma compagne) apparaîtra en tant qu'acquéreur.

Ma question est puis-je devenir propriétaire aussi avec elle si j'apporte 2000 euros? (peu d'apport car je ne peux pas plus)Et je m'arrange avec elle pour les charges etc et j'accepte d'endosser toutes les responsabilités autant qu'elle en étant propriétaire.

Nous n'avons pas fait de demande de prêt bancaire ensemble car tout simplement je ne travaillais pas il y a quelques mois, et depuis un mois j'ai démarré une activité professionnelle indépendante.
On avait peur que les banques nous refusent un prêt. Or elle y est allée seule, et on la banque lui a accordé un prêt.

Est-il possible de voir avec un notaire au moment de la signature du compromis de vente pour que je puisse bénéficier sur le contrat du statut de propriétaire aussi, si oui quel montant minimum? est-il possible sans apport pour moi? ou faut-il attendre la signature de l'acte authentique?

Merci de m'éclairer

Prévoir et réserver au compromis la faculté de substitution :
".....Le VENDEUR vend au profit de L ' ACQUEREUR , ou au profit de toute personne (physique ou morale) qu'il lui plairait de se substituer en tout ou en partie , qui accepte....."

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés